

COMMUNE DE MENDE

**OBJET :**  
**Subventions  
aux projets  
pédagogi-  
ques et  
contribution  
aux frais de  
transport des  
sorties  
scolaires**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance Publique du 9 Juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de Juin, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

**Etaient présents** : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur François ROBIN, Madame Marie PAOLI, Adjoints, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghalia THAMI, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Thierry JACQUES, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Madame Sonia NUNEZ VAZ, Monsieur Nicolas ROUSSON, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Karim ABED, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Madame Michelle JACQUES, Conseillers Municipaux.

**Par procuration** : Monsieur Vincent MARTIN (Monsieur François ROBIN), Madame Aurélie MAILLOLS (Madame Betty ZAMPIELLO), Monsieur Alain COMBES (Madame Ghalia THAMI), Adjoints, Madame Catherine THUIN (Monsieur Aurélien VAN de VOORDE), Monsieur Francis DURSAPT (Monsieur Nicolas ROUSSON), Monsieur Philippe POUGET (Monsieur Karim ABED), Conseillers Municipaux.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Régine BOURGADE, Adjointe, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Mme Stéphanie MAURIN expose :

Lors de la séance du Conseil Municipal du 6 avril 2023, un crédit de 10 000 € a été alloué aux écoles pour les projets pédagogiques 2023.

En outre, eu égard à l'accroissement du coût de l'énergie et des combustibles, la commune a souhaité apporter une contribution aux frais de transport supportées par les associations de parents d'élèves lors des sorties scolaires. Cette prise en charge s'élèverait à 12.50 € par enfant.

Le programme joint en annexe retrace les subventions pour les établissements publics et privés.

Nombre de  
Conseillers  
Municipaux :  
▪ en exercice : 33  
▪ présents à la  
séance : 27  
▪ représentés : 6  
▪ absent : 0

Date de l'envoi et  
de l'affichage de  
la convocation :  
**2 juin 2023**

Date de  
l'affichage à la  
porte de la Mairie  
et publication sur  
le site internet :  
04/07/2023

Indiquer si le  
Conseil a décidé  
de se former en  
comité secret :  
Non

Il est proposé :

- d'**APPROUVER** le programme ci-joint,
- de **PRENDRE en charge** sur le budget municipal pour les établissements publics les dépenses annoncées,
- de **VERSER** aux établissements privés une subvention correspondant aux propositions du programme ci-joint.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
**DONNE ACTE.**

#signature2#

Pour extrait conforme,  
Fait à Mende,  
Le Maire,  
Laurent SUAU

#signature1#

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

DEMANDES DE SUBVENTION DES PROJETS PEDAGOGIQUES DES ECOLES PUBLIQUES ET PRIVEES DE LA VILLE DE MENDE  
 ANNEE 2023

ECOLES	PROJETS	SUBVENTION DEMANDEE	NOMBRE D'ELEVES	SUBVENTION PROJETS	SUBVENTION TRANSPORTS
<b>ECOLE PUBLIQUES</b>					
GROUPE SCOLAIRE JEAN BONIJOL	Classe CM1 CM2 séjour Ste Enimie	480			
GROUPE SCOLAIRE JEAN BONIJOL	Classes CPC CPA Sortie centre equestre Alteyrac	300 €			
GROUPE SCOLAIRE JEAN BONIJOL	Classes CE1et CE2 visites dans 4 régions géologiques Lozere	1 135 €	196	1 553 €	2 450,00 €
GROUPE SCOLAIRE JEAN BONIJOL	ULIS visite au Villard	200 €			
GROUPE SCOLAIRE JEAN BONIJOL	Classes CM1et CM2: Séjour à Méze	1 850 €			
ECOLE MATERNELLE SOLELHONS					
ECOLE MATERNELLE SOLELHONS	Sortie Parc à loups les 22 et 26 mai et le 02 juin 2023	930 €	98	832 €	1 225,00 €
ECOLE MATERNELLE SOLELHONS					
ECOLE MATERNELLE SOLELHONS					
ECOLE MATERNELLE LES CHENES	Toison d'or et Balsièges	400 €	80	679 €	390,00 €
ECOLE MATERNELLE FONTANILLES G. PONS	Mise en place d'un parcours d'éducation artistique et culturelle sur 3 ans	600 €	61	518 €	600,00 €
ECOLE LES TERRES BLEUES	Villefort + la briquette	1 640 €	84	713 €	1 050,00 €
ECOLE PUBLIQUE SIMONE VEIL	Sortie micropolis des TPS aux CE2	990 €			
ECOLE PUBLIQUE SIMONE VEIL	Sortie RODEZ et Musée Soulages	435 €	92	739 €	1 150 €
ECOLE PUBLIQUE SIMONE VEIL					
ECOLE PUBLIQUE SIMONE VEIL					
ECOLE PUBLIQUE MICHEL DEL CASTILLO	Visite musée Soulages	686 €	91	739 €	890,00 €
	<b>SOUS TOTAL ECOLES PUBLIQUES</b>	<b>9 646 €</b>	<b>702</b>	<b>5 773 €</b>	<b>7 755 €</b>
<b>ECOLE PIVEES</b>					
ECOLE PIVEE SAINT JOSEPH	Voyage scolaire dans le Périgord	1 850 €	160	1 358 €	2 000 €
ECOLE JEANNE D'ARC	A la découverte de l'eau en Lozère classe de CM1	440 €			
ECOLE JEANNE D'ARC	L'eau et le vivant dans notre région	116 €			
ECOLE JEANNE D'ARC	Le Milieu marin CE1	200 €	213	1 808 €	2662,5
ECOLE JEANNE D'ARC	Voyage scolaire "l'eau"	270 €			
ECOLE JEANNE D'ARC	Jeux d'eau au Vallon	225 €			
ECOLE JEANNE D'ARC	A la découverte de l'eau en Lozère classe de CM2	1 570 €			
ECOLE LES TILLEULS	A la découverte de l'Art	1 410 €	125	1 061 €	1035
	<b>SOUS TOTAL ECOLES PIVEES</b>	<b>6 081 €</b>	<b>498</b>	<b>4 227 €</b>	<b>5 698 €</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 727 €</b>	<b>1200</b>	<b>10 000 €</b>	<b>13 453 €</b>